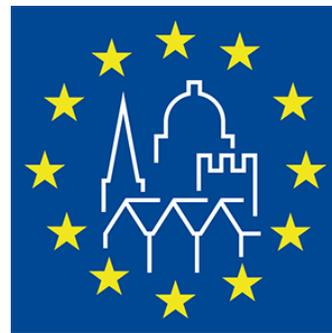


Vous souhaitez proposer une activité adaptée aux personnes en situation de handicap lors des Journées du Patrimoine 2024 ?

Dans ce document, vous trouverez les organismes/personnes ressources à contacter pour la mise en accessibilité de votre activité/de votre infrastructure.



ACCESS ▶ **i** ASBL
www.access-i.be

Table des matières

Pour vous conseiller : Les bureaux d'expertise en accessibilité agréés par Access-i p.3

Les adaptations pour les personnes :

- en fauteuil roulant p.4-6
- marchant difficilement p.7-8
- aveugles p.9-11
- malvoyantes p.12-13
- sourdes p.14-19
- malentendantes p.20-23
- avec des difficultés de compréhension p.24-25

Et votre site internet... est-il accessible ? p.26-27

Les bureaux
d'expertise en
accessibilité
agrés par
Access-i

Vous ne savez pas par quoi commencer ? Vous avez des idées mais vous avez besoin d'être conseillé ?

**Faites appel à un des bureaux
d'expertise en accessibilité agrés par
Access-i !**

Il vous conseillera sur les aménagements à prévoir pour mettre en place l'activité adaptée de votre choix, ou afin d'améliorer l'accessibilité de votre infrastructure.



Cliquez sur le logo de votre choix pour visiter leur site internet !



**Aménagements
pour les
personnes en
fauteuil roulant**





Personnes en fauteuil roulant

Leur besoin principal :
pouvoir circuler comme tout le monde dans le bâtiment et ainsi avoir accès aux activités proposées.

Solution : L'aménagement temporaire du lieu

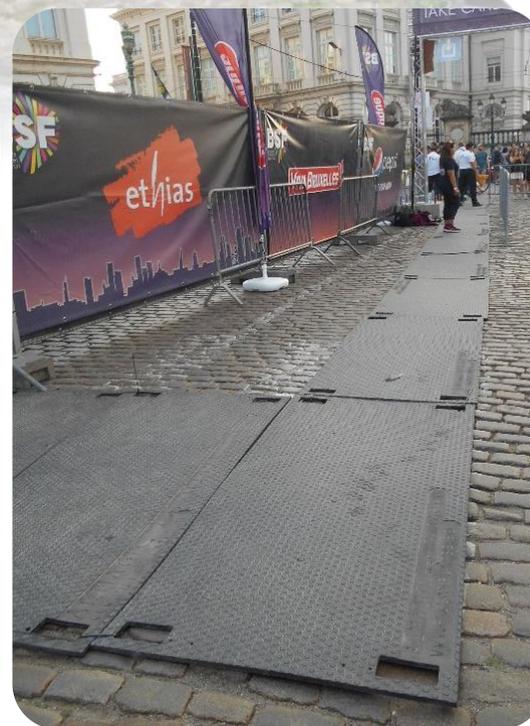
Certains bâtiments (notamment le patrimoine classé) ne sont pas accessibles pour les personnes en chaise roulante. Cependant, moyennant des aménagements temporaires, il est possible d'améliorer leur accessibilité. Par exemple, en ajoutant des plaques de roulage en caoutchouc sur les graviers, en louant une toilette PMR, en installant une rampe et une main-courante temporaires,...

Ces deux entreprises vous permettent de louer le matériel nécessaire pour la mise en accessibilité temporaire de votre lieu :

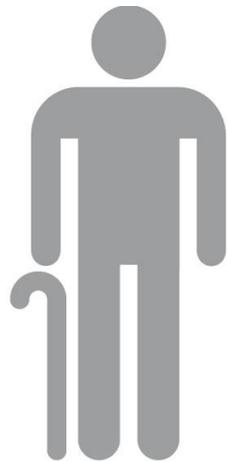
- [Almagic](#)
- [Stormevents](#)

Nous vous invitons à faire appel préalablement à un des bureaux d'expertise agréés par Access-i (p.3). Il vous conseillera au mieux sur les aménagements à prévoir. Vous pourrez ensuite contacter Almagic ou Stormevents pour la location du matériel.

Exemples d'aménagements temporaires



**Aménagements
pour les personnes
marchant
difficilement**





Personnes marchant difficilement

Leur besoin principal : que la circulation soit confortable, que des zones de repos existent dans le bâtiment.

Solution : L'aménagement temporaire du site

De manière générale, les aménagements réalisés pour les personnes en chaise roulante profiteront également aux personnes marchant difficilement (ex : tapis en caoutchouc pour circulation confortable).

Un aménagement plus spécifique pour ce public est **la canne siège**.

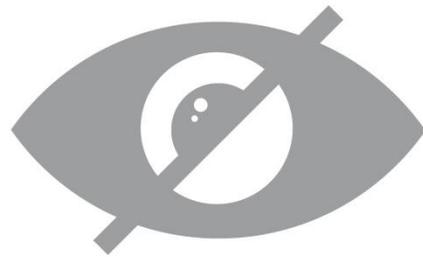
Il s'agit d'une canne de marche qui fait également office d'assise. Elle est pratique pour se reposer lors d'une visite.

Pour en louer/en acheter :

- [Gmedi](#)
- [Tousergo](#)
- [Qualias](#)



Aménagements pour les personnes aveugles





Personnes aveugles

Leur besoin principal : avoir accès aux contenus proposés **en audio ou en touchant** les supports/œuvres/contenus de la visite.

Solution 1 : L'audiodescription

L'audiodescription consiste à diffuser une piste audio qui **décrit les éléments visuels importants de la vidéo / du spectacle**. Cette description sonore s'intercale entre les plages de dialogue. L'objectif est de permettre la compréhension de l'intrigue.

Par exemple, si vous diffusez une vidéo dans votre musée, veillez à ce que les explications soient également auditives.

Les organismes pouvant vous aider à audiodécrire vos contenus :

- [Les Amis des Aveugles](#)
- [Audioscenic](#)
- [PAF](#)



Des exemples ici 



Personnes aveugles

Solution 2 : Les plans en relief ou en braille / les supports tactiles

La conception de supports en relief permet aux personnes aveugles de **recevoir des informations par le touché.**

Par exemple, si les œuvres peuvent être touchées dans le cadre de la visite (sculpture, peinture,...), proposez-le à la personne et interagissez avec elle.

D'autres supports peuvent également être créés en relief (plans, documents textuels,...).

Contactez :

- [Les Amis des Aveugles](#)
 - [La Lumière](#)
 - [La Ligue Braille](#)



Aménagements pour les personnes malvoyantes





Personnes malvoyantes

Solution :

Prévoir un bon éclairage, de bons contrastes, une signalétique claire, des contenus écrits de grande taille.

Pour répondre spécifiquement à votre demande, nous vous invitons à **contacter un des bureaux d'expertise en accessibilité agréés par Access-i**. Il pourra vous conseiller au mieux sur les aménagements à prévoir (voir liste des bureaux en p.3).

Leur besoin principal : que les contenus proposés soient bien visibles.

Aménagements pour les personnes sourdes





Personnes sourdes

Leur besoin :
avoir accès aux
informations
dans leur
langue.

Solution n°1 : La traduction en langue des signes

La langue des signes est utilisée par les personnes sourdes et malentendantes, c'est leur moyen de communiquer. La traduction des contenus en langue des signes et/ou la présence d'un(e) interprète lors d'une activité permet aux personnes sourdes **d'accéder à l'information**, mais également de **participer aux échanges/débats**.

Contactez :

- [Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie](#)
- [Fédération francophone des sourds de Belgique](#)
- [COSENS](#)
- [Info sourds](#)
- [MUSK](#)





Personnes sourdes

Solution n°2 : Visite guidée en langue des signes

Sébastien Brusselmans est le **guide sourd reconnu par le Commissariat général au Tourisme**. Il réalise des visites en langue des signes, sur demande.



Pour le contacter : sebastienbrusselmans@hotmail.com



Personnes sourdes

Solution n°3 : Le chansigne

Le **chansigne** est une forme artistique qui consiste à traduire les paroles d'une chanson en langue des signes au rythme de la musique. Le chansigne est très apprécié par la communauté sourde.

[Cliquez ici pour visionner une performance en chansigne!](#) 

Si vous souhaitez organiser un concert **en français spécifiquement**, vous pouvez contacter ces personnes :

- [Cindy Baraté](mailto:dinicy@hotmail.com) : dinicy@hotmail.com
- [Muzik' en Signes](mailto:ngaproductions.2014@gmail.com) : ngaproductions.2014@gmail.com



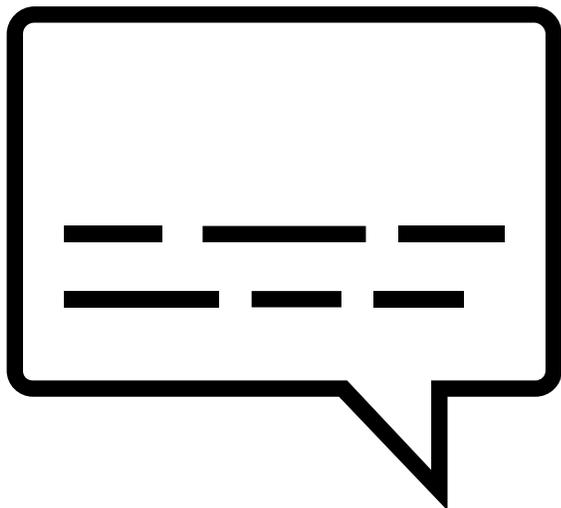


Personnes sourdes

Solution n°4 : Le sous-titrage

Le sous-titrage de vidéos est utile pour les personnes sourdes, il leur permet d'accéder au **contenu audio** (retranscription par écrit des paroles prononcées dans la vidéo et description de l'environnement sonore).

Il doit répondre à [la charte](#) relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Pour ce faire, il doit être réalisé par des professionnels.



Vous pouvez contacter ces organismes pour le sous-titrage de vos contenus :

- [MUSK](#)
- [PAF](#)
- [BabelSub](#)



Personnes sourdes

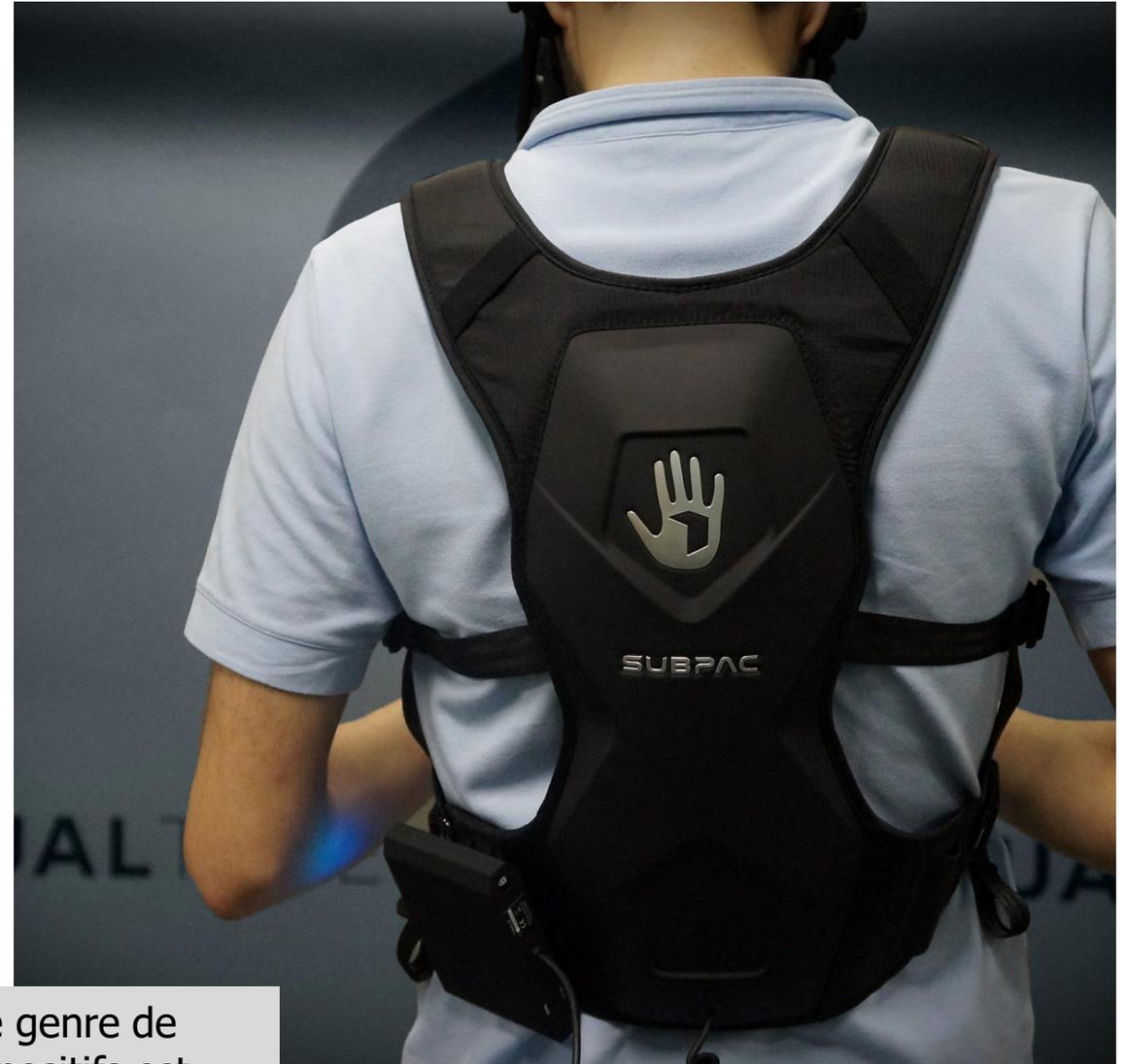
Solution n°5 : Les gilets vibrants

C'est un dispositif qui favorise la participation des personnes sourdes aux événements musicaux.

Le gilet vibrant **transmet la musique par des vibrations.**

Pour la location :

[TiMMPi](#) (sound immersion and accessibility) : jerome@timmpi.com



Ce genre de dispositifs est apprécié par tous les types de public.

**Aménagements
pour les
personnes
malentendantes**





Personnes malentendantes

Leur besoin :
avoir une
audition
confortable lors
de l'événement.

Vidéo
explicative sur
la BIM ici



Solution n°1 : Location d'une Boucle à Induction Magnétique (BIM) :

Une Boucle à Induction Magnétique est une **amplification sonore** qui permet à la personne malentendante d'entendre distinctement la voix de la personne qui parle au micro / de la musique jouée lors d'un concert.

Cela permet à la personne de ne pas entendre tous les bruits ambiants et donc, d'avoir une audition confortable.

Il existe des BIM portables sous forme de boîtiers fonctionnant sur secteur ou batterie. Il suffit d'activer la boucle à la demande des usagers. Ces systèmes peuvent se déplacer de salle en salle.

Pour la location ou l'achat de ce dispositif :

- [Veranneman](#)
- [JOLYsignal](#)
- [Perception audiologie](#)
- [OfficeEasy](#)



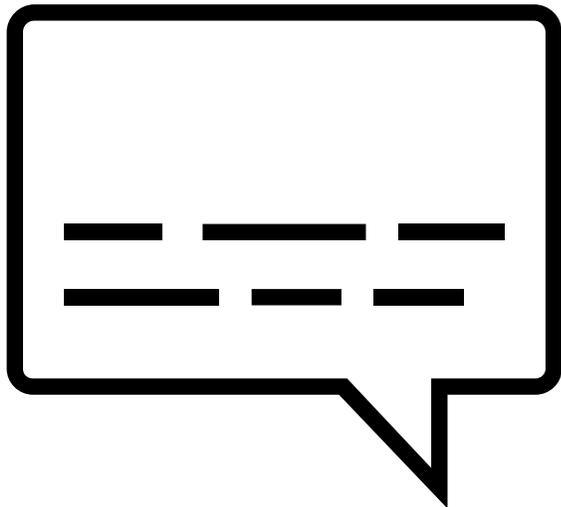


Personnes malentendantes

Solution n°2 : Le sous-titrage

Le sous-titrage de vidéos est utile pour les personnes malentendantes, il leur permet d'accéder au **contenu audio** (retranscription par écrit des paroles prononcées dans la vidéo et description de l'environnement sonore).

Il doit répondre à [la charte](#) relative à la qualité du sous-titrage à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Pour ce faire, il doit être réalisé par des professionnels.



Vous pouvez contacter ces organismes pour le sous-titrage de vos contenus :

- [MUSK](#)
- [PAF](#)
- [BabelSub](#)



Personnes malentendantes

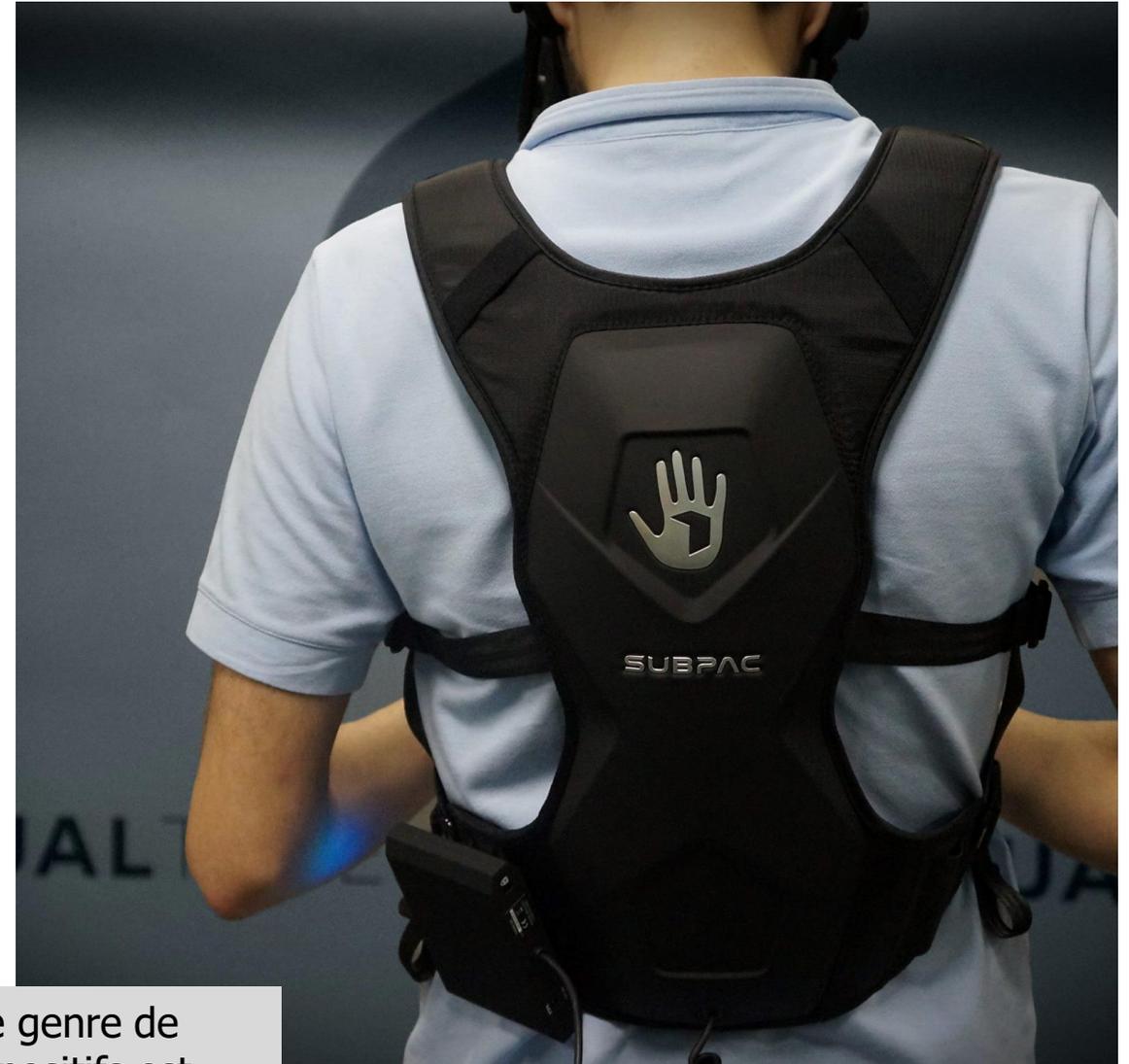
Solution n°3 : Les gilets vibrants

C'est un dispositif qui favorise la participation des personnes malentendantes aux événements musicaux.

Le gilet vibrant **transmet la musique par des vibrations.**

Pour la location :

[TiMMPi](#) (sound immersion and accessibility) : jerome@timmpi.com



Ce genre de dispositifs est apprécié par tous les types de public.

**Aménagements
pour les personnes
avec des difficultés
de compréhension**



Personnes avec
difficultés de
compréhension



Leur besoin :
participer à l'activité
proposée dans un
environnement
calme, sécurise et avec
des supports
adaptés.



Solution : Traduire vos supports en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

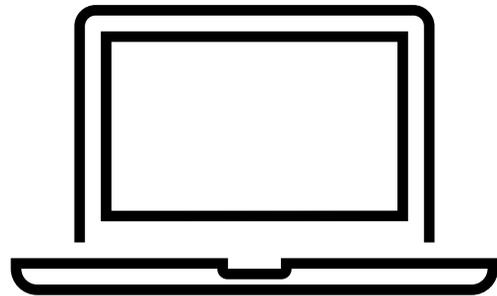
Il s'agit d'une méthode qui a pour but de **traduire un langage classique en un langage simplifié**. Il permet de rendre l'information plus simple et plus claire.

Il est utile à une grande diversité de publics : personnes en situation de handicap intellectuel, personnes dyslexiques, personnes âgées, enfants, ou encore des personnes maîtrisant peu la langue française.

Par exemple, vous pouvez adapter votre livret d'accueil, votre plan, le contenu explicatifs de certaines œuvres,... les possibilités sont nombreuses.

**Traduire vos supports en FALC ne s'improvise pas.
Contactez des professionnels :**

**Et votre site
internet... est-il
accessible ?**



Et votre site internet... est-il accessible ?

L'accessibilité numérique est une directive européenne (22/12/16).

Pensez à l'accessibilité numérique de votre site internet !

L'accessibilité numérique signifie qu'un site internet est conçu pour que les personnes en situation de handicap puissent l'utiliser. Par exemple, une personne aveugle doit pouvoir naviguer sur votre site, via sa synthèse vocale.

La mise en accessibilité de votre site web permettra à tous les publics de naviguer, de trouver les informations souhaitées, de réserver une séance en ligne, de télécharger des documents (audio-guides, folders,...).



Pour un audit et la mise en conformité de votre site internet, contactez :

- [Accessia](#)
- [Inclunet](#)
- [Eleven Ways](#)
- [Anysurfer](#)